



# Votre scolarité en Licence

Les dates et informations à retenir  
2019-2020

---

+ D'infos :

**Site Internet de la Faculté de droit :** [www.fac-droit.univ-smb.fr](http://www.fac-droit.univ-smb.fr)

**Site Internet de l'Université Savoie Mont Blanc :** [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

**Portail Intranet :** vous y trouverez différentes informations (messagerie, Inscriptions pédagogiques en ligne, affichage des notes, etc...) <https://intranet.univ-smb.fr>

## INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES :

### INSCRIPTION PÉDAGOGIQUES EN LIGNE (IP web)

=> Du mercredi 04 septembre 12h au vendredi 06 septembre 12h

<p style="text-align: center;"><b>L'inscription pédagogique est <u>OBLIGATOIRE</u>.</b></p> <p><b>Sans inscription pédagogique, votre nom n'apparaîtra pas sur les listes d'émargement et vos notes ne pourront être prises en compte.</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="https://ipweb-usmb.grenet.fr/ipweb-usmb/loginInscription.jsf">https://ipweb-usmb.grenet.fr/ipweb-usmb/loginInscription.jsf</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>SCANNEZ MOI</b></p> 
---	---

1/ Vous nous indiquerez vos choix d'enseignements :

Attention, ce choix ne vaut pas inscription pour le Sport et les langues transversales :

- **Pour les langues transversales :** Inscription entre le Lundi 09 septembre et le jeudi 12 septembre 2019 sur <http://ead-jacob.univ-savoie.fr/>
- **Pour le Sport :** Inscription à partir du Mercredi 04 septembre 2019 sur <https://oxygene.univ-smb.fr/>

2/ Vous nous indiquerez votre souhait de groupe de TD (uniquement L1 / L2 Droit et L3 Droit privé) :

Merci de visualiser les emplois du temps sur l'ensemble du semestre sur le site de la [Faculté de Droit](#) avant choisir votre groupe de TD. **L'inscription définitive dans le groupe sera faite par votre gestionnaire de scolarité en fonction des souhaits et des contraintes de chacun.**

**Les listes vous seront communiquées le Vendredi 06 septembre après midi.**

**AUCUN CHANGEMENT DE GROUPE NE SERA ACCEPTÉ. TOUTE MODIFICATION D'OPTION DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT SIGNALÉE EN SCOLARITÉ**

### INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES APRÈS LE 06 SEPTEMBRE

En raison d'une inscription administrative tardive ou d'une autre raison, vous n'avez pas pu réaliser votre inscription pédagogique en ligne. **Votre inscription pédagogique (enseignements et groupes) doit être obligatoirement réalisée auprès de votre gestionnaire de scolarité avant d'intégrer les cours**

Si en raison de votre inscription tardive, vous n'avez pas pu participer à des évaluations de TD, vous pouvez :

- soit rattraper ces épreuves en substitution,
- soit effectuer une demande de dispense d'évaluation TD (formulaire disponible à la scolarité)
- soit rattraper ces épreuves en session 2

## TD: ASSIDUITÉ ET ÉVALUATION

**Début des TD : Lundi 09 septembre 2019**

La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire.

Le règlement des études prévoit l'organisation **d'épreuves de substitution** (du 02/12 au 06/12) en **cas d'absence d'un étudiant** à l'une ou plusieurs des épreuves écrites d'évaluation organisées dans le cadre des travaux dirigés. L'absence de l'étudiant à l'épreuve écrite initiale d'évaluation et à l'épreuve de substitution entraînera sur son relevé de notes la mention « absent » à la matière et « défaillant » au semestre et à l'année.

Conformément au nouvel arrêté Licence, une **seconde chance** est mise en place pour le rattrapage des notes TD lors la session 2 **lorsque la matière n'a pas été validée en session 1**. Ainsi, une note obtenue en session 2 se substituera à vos notes de partiel et de TD obtenues en session 1.

Exemple :

	CAS 1		CAS 2		CAS 3	
	SESSION 1	SESSION 2	SESSION 1	SESSION 2	SESSION 1	SESSION 2
<b>MATIÈRE : Droit administratif</b>	<b>7/20 Non validé</b>	<b>15/20 Validé</b>	<b>Défaillant</b>	<b>12/20 Validé</b>	<b>9/20 Non validé</b>	<b>Défaillant</b>
CM (coef 2)	2/20	15/20	14/20	12/20	10/20	ABI (absent)
TD (coef 1)	17/20		ABI (absent)		7/20	

## RÉGIME SPÉCIFIQUE D'ÉVALUATION (AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE ET/OU DISPENSE D'ÉVALUATION)

Profils des étudiants concernés :

- Charge de famille
- Situation de santé particulière (longue maladie, accident, handicap, maternité)
- Salariat
- Double cursus
- Titulaire du statut d'étudiant entrepreneur

Demande à effectuer en ligne **uniquement pour le semestre en cours**

<p>La date limite pour les demandes de régime spécifique d'évaluation TD est le Lundi 7 octobre 2019</p> <p><b>LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS ACCEPTÉES</b></p> <p><a href="https://forms.gle/idmmTsUxWvyZJN2r8">https://forms.gle/idmmTsUxWvyZJN2r8</a></p>	<p>SCANNEZ MOI</p> 
---	---

## PASSAGE À CRÉDIT

L'étudiant redoublant peut demander le passage à crédit de matières enseignées dans l'année supérieure à la condition d'avoir validé un semestre de l'année redoublée ;

**Le passage à crédit n'est pas de droit. Si votre dossier est accepté, merci de vous présenter à la scolarité pour effectuer votre inscription pédagogique**

Demande à effectuer en ligne **uniquement pour le semestre en cours**

<p>La date limite pour les demandes de passage à crédit est le Lundi 7 octobre 2019</p> <p><b>LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS ACCEPTÉES</b></p> <p><a href="https://forms.gle/AphZFXUZmdyLzkVx8">https://forms.gle/AphZFXUZmdyLzkVx8</a></p>	<p>SCANNEZ MOI</p> 
--	--

## REPORT DE NOTE :

Dans certains cas, le report d'une note supérieure à 10/20 obtenue dans le cadre d'une formation équivalente peut être demandé à l'enseignant en charge de la matière concernée.

Dans ce cas là, il convient de suivre les étapes suivantes :

1/ Télécharger et imprimer le formulaire de Report de notes sur le site de la Faculté de Droit (le formulaire papier est également disponible auprès de votre gestionnaire de scolarité)

2/ Présenter votre demande, accompagnée de votre relevé de notes et du plan du cours pour lequel vous demandez un report de notes, à l'enseignant de la matière

Remarques :

- La validation de votre report de note reste à la discrétion de votre enseignant.
- Les notes obtenues en BTS ou DUT ne peuvent être reportées sur la L3
- Les notes obtenues en Licence ne peuvent être reportées en Master

3/ En cas d'avis favorable au report de note, déposer votre formulaire auprès de votre gestionnaire de scolarité avant la date du 07/10/2019

**La date limite pour les demandes de reports de notes est le Lundi 07 octobre 2019**

**LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS ACCEPTÉES**

## LE TUTORAT

Les séances de tutorat débutent dès le mois d'octobre. Les tuteurs sont des étudiants inscrits en Master ou Doctorat et qui ont pour fonction d'accompagner un petit groupe d'étudiants de première année dans leur travail universitaire (préparation des travaux dirigés, préparation des contrôles de connaissances, adaptation aux méthodes de travail de l'université).

En L1, le tutorat est proposé par groupe de TD. Nul besoin de s'inscrire.

En L2 et L3, le tutorat est réservé aux étudiants en mobilité internationale, ou aux étudiants en parcours atypique (intégration depuis une autre filière, un BTS, un IUT...) : ces étudiants doivent s'inscrire.

## LES COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES

**Une commission pédagogique est mise en place au cours de la première quinzaine de novembre 2019.** Les étudiants doivent désigner un représentant étudiant par groupe de travaux dirigés. Les étudiants membres de la commission expriment les observations et demandes des étudiants concernant le fonctionnement des activités liées à leur formation sous forme de réunion ou d'intervention individuelle.

## LES STAGES

### Stage de découverte (facultatif)

Au titre de leur formation, les étudiants ont la possibilité de réaliser un « stage de découverte » présentant un lien avec leur formation. La durée de chaque stage est au minimum de 14 jours et ne peut excéder 6 mois. Le stage peut se dérouler sur plusieurs jours non consécutifs et doit faire l'objet d'une convention entre l'USMB et l'employeur.

Ce stage peut donner lieu à une **bonification de l'unité 3** calculée sur les semestres pairs, à condition de respecter certains impératifs :

- rapport de stage déposé sur Moodle **avant le 20 mai 2020**
- UE3 du semestre pair non encore validée au moment du stage

### Stage obligatoire en AES

Pour valider le semestre 6 (année de licence 3 AES), vous devez réaliser un stage d'une durée comprise entre 4 et 6 semaines dans un domaine se rapportant à votre filière (droit, gestion, économie...). Il est impératif que ce stage, d'un mois minimum, se déroule après la deuxième année de licence, entre le mois de mai et le mois d'août 2020. Il fera l'objet d'un rapport qui sera évalué par l'enseignant tuteur de stage.

## VOS EXAMENS

### Examens anticipés du semestre impair

**Du 14 novembre au 22 novembre 2019 :**

- Introduction au droit et méthodologie (L1 Droit et L1 AES)
- Anglo american Law (L2, L3 et M1)
- International Economic Analysis (L3 AES)

### Examens terminaux du semestre impair

**Du Lundi 9 décembre au Vendredi 20 décembre inclus**

Planning d'examens communiqué le Lundi 25 novembre 2019  
Résultats communiqués entre le 03 février et le 10 février 2020

### Examens terminaux du semestre pair

**Du Lundi 27 avril au Jeudi 07 mai 2020 inclus**

Planning d'examens communiqué le 10 avril 2020  
Résultats communiqués entre le 02 juin et le 08 juin 2020

### Examens terminaux de seconde session

**Du Mardi 15 juin au Mardi 30 juin 2020 inclus**

Planning d'examens communiqué le 29 mai 2020  
Résultats communiqués entre le 13 juillet et le 17 juillet 2020